

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 AOÛT 2022

Date de convocation : 26 août 2022

Date d'affichage : 26 août 2022

L'an deux mil vingt-deux et le trente août à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS - Jérôme GUILLOUD - Sébastien RUAZ - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Virginie TARDY - Anne-Lise TOSI - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE

Absents, excusés : Séverine CAPOGNA

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 Juillet 2022
- Conclusion d'une convention avec Valence Romans Agglo pour l'implantation de bornes WIFI
- Acquisition à l'€uro symbolique des parcelles n° C353, C352, C343, C240 et C140
- Présentation du bilan financier 2021
- Présentation du rapport d'activité 2021 de Valence Romans Agglo
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2022

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.
- Délégation exceptionnelle pour la signature d'une autorisation d'urbanisme déposée par le Maire à titre personnel.
- Groupement de commande relatif à l'élaboration des schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie (SCDEI) et le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat intercommunal des eaux de l'Herbasse – attribution des marchés.

Approuvé à l'unanimité

CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC VALENCE ROMANS AGGLO POUR L'IMPLANTATION DES BORNES WI-FI

Durant l'été, Monsieur le Maire a été contacté par Monsieur Panalier de Valence Romans Agglo, la commune de Saint-Michel-sur-Savasse étant une des dernières à ne pas être équipée. L'objectif est d'implanter une borne WI-FI émettant dans un certain rayon rendant le WI-FI accessible à tous gratuitement. Monsieur Panalier est venu le 10 août pour regarder les possibilités. Il a préconisé de positionner la borne contre le mur de la mairie qui s'avère être un endroit adapté. Le réseau Cigale est développé par Valence Romans Agglo. L'utilisation est gratuite. C'est une autre société (Isiac) qui gère la connexion.

Aujourd'hui, plus de 100 bornes sont installées sur le secteur.

Sur Saint Michel sur Savasse, une seule borne est prévue. D'autres bornes engendreraient des frais supplémentaires (95 euros pour une deuxième). Il est possible de limiter la bande passante pour ne pas saturer la box de la mairie. La couverture juridique est assurée par la société Isiac qui gère la borne.

Afin de mettre en place ce projet, il est nécessaire d'autoriser par délibération la mise à disposition du domaine public pour la pose des bornes WI.FI. Cette occupation sera consentie à titre gratuit pour une durée illimitée à compter du 1^{er} novembre 2022 mais il sera possible de mettre fin par l'une ou l'autre des parties.

Voté à l'unanimité

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES n° C353, C352, C343, C240 et C140

Le propriétaire des parcelles n° C353, C352, C343, C240 et C140, a proposé à la commune pour 1€ symbolique de céder ces 5 parcelles.

Monsieur le Maire montre les parcelles sur un plan et indique que la commune prendra en charge les frais de notaire.

Voté à l'unanimité

PRESENTATION DU BILAN FINANCIER 2021

Monsieur le Maire fait une présentation du bilan financier 2021 transmis fin juillet, notamment du document de valorisation financière et fiscale 2021. Cette analyse a été réalisée par Monsieur Bernard Cuillierier, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

Globalement les recettes de fonctionnement ont sensiblement progressé alors même que les dotations ont diminué. Les charges réelles de fonctionnement ont davantage augmenté. Les charges du personnel du SIVOS se retrouvent dans les charges réelles exceptionnelles.

La commune se place sous la moyenne départementale pour les recettes et les dépenses.

La commune a une capacité d'autofinancement brut d'environ 48 000 euros. Ce qui est important, c'est le fonds de roulement net global, il s'élève à environ 322 000 euros et augmente pour le cinquième exercice consécutif du fait du faible niveau d'investissement. C'est plutôt très bon (dépasse la moyenne départementale) et représente 435 jours de charges réelles de fonctionnement. Les ratios CAF (Coefficient d'Autofinancement Courant) et endettement sont satisfaisants

Monsieur le Maire fait une présentation de la gestion comptable de la commune. L'appréciation du Délai Global de Paiement : règlement des fournisseurs dans un délai de 30 jours, 20 jours pour la collectivité et 10 jours pour le comptable. Pour la collectivité, le DGP est de 12,15 jours dont 5,98 jours du comptable : même si on observe une dégradation par rapport à 2020, cela reste très convenable. Celui-ci fait état d'une bonne gestion.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE VALENCE ROMANS AGGLO

Monsieur le Maire fait une présentation du rapport d'activité 2021 de Valence Romans Agglo (celui-ci avait été transmis aux élus avec la convocation). Le rapport s'organise autour de 4 grandes thématiques : la préservation de l'environnement, le développement économique, les services à la population, la préservation des équilibres.

Sur chaque thème, Monsieur le Maire revient sur les principaux faits marquants et sur les principales perspectives pour 2022. Par exemple, concernant la préservation de l'environnement, il cite certains faits marquants : l'amélioration de la qualité de l'air, la chasse aux fuites d'eau, l'investissement dans la gestion des eaux pluviales, la préservation de l'eau et de la biodiversité, la simplification du tri. Pour les perspectives pour 2022, on peut citer la chasse aux luminaires les plus énergivores et l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Fresque

- Des bulletins avaient été distribués aux habitants afin de connaître leur avis sur les différents projets proposés.
- 117 bulletins ont été rendus : 84 pour les chevaux (environ 72 %), 20 pour les enfants, 12 pour le moulin et un pour une autre proposition.
- La commande auprès de Vincent Ducaroy peut donc avoir lieu, les travaux étant prévus pour début septembre

Citystade

- Une nouvelle subvention (DETR) a été octroyée pour le projet du Citypark (30 940 euros). La région n'a pas donné de réponse. Celle du Conseil départemental avait déjà été attribuée. Au total, la commune devrait être à 80% de subvention. Il restera à la charge de la commune 24 752 euros.
- La commune de Mours Saint Eusèbe a réalisé un citystade qui sera inauguré le 23 septembre.

Divers

- Communication des résultats du Telethon 2021 pour la commune : 120 euros de dons
- Frelons asiatiques : la présence de nids se déclare sur un site internet dédié. La destruction n'est pas obligatoire mais elle est recommandée. Une partie de l'intervention est prise en charge par l'Agglo (le reste est à la charge du particulier).
- Des manœuvres militaires auront lieu sur la commune du 9 au 11 septembre

- Les travaux sur la station de relevage route de la vieille église ont commencé
- La commune a passé commande de 5 tables de pique-nique pour la place et, éventuellement, pour le futur city stade, suite à un déstockage
- Aménagement du cimetière : le revêtement a été réalisé, il reste la terre végétale à répartir, à égaliser. Une date est fixée le samedi 17 septembre (en même temps, il est prévu un voyage aux bennes pour les déchets, aux encombrants).
- Monsieur le Maire souhaite alerter sur l'état de conservation d'une maison du village à l'angle de la rue du Chalon. Les voisins ont fait part de leur inquiétude. Le crépi se décolle.
Si un risque est avéré, des mesures devront être prises. A ce jour, il s'agit de prendre contact avec les propriétaires en envoyant un courrier au représentant de la famille afin de connaître leurs projets concernant ce bâtiment. Ils avaient évoqué par le passé le souhait de vendre le bâtiment à la commune. C'est une réflexion à mener, l'intérêt étant d'améliorer le carrefour. Le coût de sécurisation des autres constructions, s'il y a une démolition, doit également être pris en compte.
Le moment venu, une analyse chiffrée sera nécessaire pour savoir si un projet d'amélioration du carrefour est subventionnable
- Droit de préemption urbain : celui-ci a lieu sur des terrains préalablement identifiés
Une réflexion sera engagée cet automne. En effet, celui-ci peut être intéressant en vue de l'aménagement futur de certains secteurs du village. Actuellement, très peu de parcelles sont concernées par ce droit de préemption.
- Côte Maréchale : concernant l'implantation des clôtures, c'est le règlement intérieur qui s'applique
- Début août, un agent du SIVOS est parti en retraite
- Visite de Madame Anthoine le 7 octobre à 11h30
- Un courrier a été envoyé aux propriétaires des terrains concernés par l'ambroisie. Lors de l'identification des parcelles, il a été constaté que la végétation avait beaucoup poussée sur les chemins. Il est convenu qu'un inventaire des chemins sera réalisé en début d'année prochaine.
Une réunion pour les référents ambroisie est prévue le 20 septembre afin de faire le bilan des actions.
- Opération Brioches 2022 : l'Adapei a sollicité l'autorisation de la commune pour la vente de brioches sur la commune début octobre. Une réponse favorable sera donnée.
- La question de la coupure de l'éclairage public sera évoquée lors d'un prochain conseil municipal
- Le site internet de la commune est lancé avec le nom de domaine suivant : www.saintmichelsursavasse.fr
Il est proposé de faire une présentation aux associations de St Michel le vendredi 16 septembre à 18h00
- A l'automne, un groupe de travail sera constitué pour l'aménagement relatif à la sécurité routière (en lien avec la dotation pour les amendes de police)
- Location de l'Espace du Bagnol :
. Lecture d'un courrier d'une personne mécontente ayant loué la salle du Bagnol en août dernier
. Plusieurs habitants ont fait part du bruit excessif lors de certains week-ends d'août
- Le 17 septembre à 11h aura lieu l'inauguration de l'Eglise de Chatillon Saint Jean suite à sa réfection.

Dossiers d'urbanisme en cours

Point sur les dossiers traités depuis début juillet :

- Dépôts :
 - PC pour la transformation de 2 granges en extension de la maison d'habitation 10 rue de la Cure
 - CUa pour la vente d'un terrain 660 Rue de la Patache Le Village
 - PC modificatif pour le déplacement d'une fenêtre et du trapèze d'accès Route du Chalon
- Décisions :
 - Accord PC pour la rénovation et l'extension d'une habitation existante
 - Accord PC pour l'extension de la maison d'habitation, la création d'une piscine et d'un abri
 - Accord PC pour la rénovation et l'agrandissement d'une maison
 - Accord DP pour une division parcellaire en vue de construire
 - Accord DP pour la transformation d'un garage en pièce d'habitation
 - Accord DP pour un abri pour barbecue
 - Accord DP pour la transformation de 2 granges en extension de maison d'habitation

Tour des commissions :

Sur les chemins, les trous ont été bouchés et le broyage effectué sauf sur la piste forestière compte tenu des risques incendie liées à la sécheresse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL